

VIOLENCES FAITES
AUX FEMMES
EN SITUATION
DE HANDICAP

Accompagner la libération de la parole

Maltraitance physique, agressions sexuelles, discriminations... Les femmes en situation de handicap sont plus souvent victimes de violences que les autres. Pourtant, contrairement au reste de la société, la parole peine à se libérer dans le champ du handicap, même si la question investit de plus en plus le débat public. Pour encourager les victimes à s'exprimer et accompagner les professionnels, des initiatives se multiplient.

« **T**OUS les jours et depuis toujours, il m'a battue pour tout et n'importe quoi... Vous voulez un exemple? Celui où j'ai été virée de la formation que j'attendais depuis un moment: je suivais une formation professionnelle dans le domaine viticole. Mon compagnon m'a téléphoné et hurlé dessus en me disant qu'il fallait que je rentre de suite, sans vraiment d'explications. C'est ce

que j'ai fait. Une fois arrivée à domicile, je l'ai surpris en train de dormir. Je lui ai alors demandé ce qu'il y avait, il m'a dit que c'était comme ça et qu'il n'avait pas à se justifier et m'a mis des coups de pied quand j'étais par terre. J'étais sa chose et il décidait de tous mes mouvements. » Ce témoignage terrible et bouleversant figure dans l'enquête menée par la sociologue Johanna Dagorn (voir entretien p. 24) pour l'Obs-

vatoire régional des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine et publiée en novembre 2021.

En février 2022, un sondage réalisé par l'institut IPSOS (1) pour l'association Mémoire traumatique et victimologie, révélait que 18 % des Français pensent qu'il est « rare qu'un violeur s'attaque à une personne handicapée ». Un résultat qui montre bien l'impensé que constitue encore cette question dans la société française. Or les violences à l'encontre des femmes en situation de handicap sont très répandues. Selon une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) de 2020, plus de 7 % des personnes en situation de handicap déclaraient avoir subi des violences physiques et/ou sexuelles au cours des deux dernières années, contre 5,1 % dans le reste de la population. 15,4 % avaient fait face à des injures contre 14,1 % de l'ensemble des sondés. Les femmes étaient encore plus concernées: 9 % avaient été victimes de violences au sein de leur ménage ou en dehors.

Cet état des lieux préoccupant va dans le même sens que le rapport de l'ONU de 2012 selon lequel

quatre femmes handicapées sur cinq subissent des violences, qu'elles soient verbales, psychologiques, sexuelles, physiques ou matérielles. Ces statistiques, Femmes pour le dire, femmes pour agir (FDFA) les martèle depuis des années. Depuis 2015, l'association propose une ligne d'écoute spécifique (2) à laquelle s'est ajouté un site d'information (3) lancé le 25 novembre 2021, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes. Il fournit toutes les démarches à effectuer pour réagir en cas de violences.

« Depuis le mouvement #meToo, il y a une visibilité plus grande des violences faites aux femmes handicapées. Mais nous sommes encore loin du compte. Beaucoup n'osent pas franchir le pas et prendre la parole », reconnaît Isabelle Dumont, chargée de mission à l'association FDFA. Si la précédente présidente, Maudy Piot, décédée en 2017, a longtemps été une des rares militantes à s'emparer courageusement de cette question et à travailler spécifiquement avec les femmes handicapées victimes de violences, aujourd'hui la question est sortie de l'ombre.



Et les femmes en situation de handicap victimes de violences, en partie de leur invisibilisation.

Parmi les signaux positifs, un groupe de travail « handicap » a été créé dans le cadre du Grenelle des violences conjugales. On lui doit différentes préconisations qui ont contribué à faire avancer les choses, notamment dans la formation des professionnels, souvent démunis face à cette question. Dans une circulaire du 5 juillet 2021, Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, a rappelé aux établissements médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap, l'obligation d'intégrer dans leur projet la prévention et la détection des violences physiques, psychologiques et sexuelles, notamment à destination des femmes. Ce « socle de connaissances » pourrait les aider à être mieux armées « contre les phénomènes d'emprise » et à « libérer leur parole ».

Pourquoi un tel rappel ? La pandémie — pourtant responsable d'une augmentation des violences — a mis un coup de frein aux bonnes intentions, le personnel des établissements, souvent en sous-effectif, ayant « d'autres priorités », comme le suggère une formatrice sur cette question de la santé sexuelle.

Plusieurs mesures issues du Grenelle ont pourtant commencé à se mettre en place, comme cela a été rappelé au dernier colloque organisé par la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale le 24 novembre 2021. Parmi elles, la création dans chaque région, d'un centre ressources pour accompagner les personnes handicapées dans leur vie intime et leur parentalité. Neuf sont déjà lancés. Le déploiement devrait s'achever d'ici fin 2022. « L'objectif est de constituer une cartographie des initiatives existantes et d'organiser un réseau d'acteurs de proximité afin que chaque personne en situation de handicap puisse trouver des réponses, qu'elle vive à domicile ou en institution », explique Betty Molin

DES ATELIERS D'AUTODÉFENSE POUR FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR

Le projet « No means » nous a permis de former des animatrices d'autodéfense féministe à adapter les outils pour les femmes en situation de handicap. À Villeurbanne, (Rhône) Mélanie Richter, animatrice au sein de l'association Impact, a ouvert ses ateliers aux femmes en situation de handicap moteur. Le but est d'augmenter la confiance

en soi, l'estime de soi et de renforcer la capacité d'action individuelle et collective en matière de prévention des violences. D'autres associations existent en Île-de-France, à Marseille, Toulouse et Montpellier. Le prochain atelier est prévu le 30 avril à Villeurbanne avec l'association Impact. Infos par mail : asso.impact@poivron.org

du Planning familial 69, responsable du centre ressources en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce nouvel outil est destiné aux personnes concernées, aux aidants familiaux comme aux professionnels. Un établissement voulant organiser une formation pourra passer par le centre ressources pour obtenir les formations ou les supports adaptés.

Parfois, c'est un événement tragique qui décide de faire bouger toute une structure. En Charente, le décès de la jeune Grâce, 22 ans, frappée de 72 coups de couteau par un jeune homme dont elle avait refusé les avances a marqué profondément les esprits. « Même si elle n'était plus accueillie dans l'un de nos établissements, nous continuions à la suivre, évoque Chantal Etienne, présidente de l'association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales (Adapei) de Charente. Son décès a entraîné une réelle prise de conscience sur une problématique dont nous nous étions emparés depuis des années mais clairement, nous ronronnions un peu sur le sujet. » Un colloque intitulé « Femmes, handicap et violences. Que fait-on ? » a été organisé le 5 novembre 2021. Faire passer des messages de prévention et sensibiliser les professionnels et les gendarmes à la prise en charge des victimes s'est avéré primordial.

Car l'un des problèmes majeurs est la difficulté des femmes à oser porter plainte et à faire confiance aux forces de l'ordre. Dans l'étude de la DREES de 2020, seul un quart des victimes déclaraient s'être déplacées au commissariat ou à la gendarmerie après les faits. Cette étape demeure difficile à franchir pour de multiples raisons, notamment le manque de formation des professionnels. Le recueil de la parole demeure un réel problème. « La condition indispensable pour que cessent les violences est que la justice soit accessible à toutes les femmes : que chacune, qu'elle s'exprime en langue des signes ou soit porteuse d'un handicap psychique, puisse connaître et faire valoir ses droits », insiste Anne-Sarah Kertudo, directrice de Droit Pluriel. L'association forme les gendarmes à l'accueil des femmes en situation de handicap. De même, FDDA participe à la sensibilisation des policiers parisiens à l'accueil des femmes victimes de violences sexuelles.

Dans les commissariats ou ailleurs, le recueil de la parole reste la pierre d'achoppement. De même, une formation en ligne conçue par la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof) existe pour les professionnels. Un kit intitulé « Repérer les violences, accompagner, prendre en charge et orienter la victime en situation de handicap » est téléchargeable sur le site gouvernemental arretonslesviolences.gouv.fr. Une fiche handiconnect (4) destinée aux professionnels de santé a également



Une étude de la Drees de 2020, indique que plus de 7 % des personnes en situation de handicap déclaraient avoir subi des violences physiques et / ou sexuelles au cours des deux dernières années, contre 5,1 % dans le reste de la population.

été élaborée par le groupe de travail « luttons contre les violences » sur cette thématique.

Depuis des années, le Planning familial développe une approche positive de la sexualité et de la vie affective des personnes en situation de handicap dans le programme *Handicap et alors ?* Sous des formes d'animations très diverses (groupes de parole, entretiens, formations), il s'adresse aux personnes en situation de handicap, aux familles et également aux professionnels. Le thème des violences y occupe une place centrale. « Aborder ces questions n'est évident pour personne, reconnaît Fanny Gaugler, formatrice et coordinatrice de ce programme au Planning familial du Vaucluse. Les professionnels doivent questionner leurs propres représentations de la violence et de la sexualité, ne pas hésiter à les déconstruire. » Ils doivent aussi interroger leurs réactions face à des situations ou des récits pas toujours faciles à entendre, auxquels ils sont confrontés.

Malgré une dynamique évidente sur ce problème de société, il apparaît que la façon dont les établissements gèrent les situations de violences demeure taboue. Comme le confirme une professionnelle : « ces situations génèrent des tensions au sein des équipes dont elles ne s'ouvrent pas facilement. Le manque de moyens et de solutions pour accompagner sur la durée les questions de vie affective est en partie responsable de cette omerta. »

La notion de consentement pose aussi grandement question. Dans une tribune publiée sur le site de *Marianne* le 3 décembre 2021, vingt avocats ont lancé un appel en faveur d'une réforme « sans délai » du Code pénal pour que les personnes mineures déficientes intellectuelles ne soient plus présumées consentantes sur le plan sexuel. En novembre 2021, un homme avait en effet été acquitté face à une adolescente en situation de déficience intellectuelle qui l'accusait de viols répétés. « Il est urgent que les personnes comme elles soient considérées – leur vulnérabilité étant apparente ou connue de l'auteur – comme étant par principe incapables de consentir sur un plan sexuel jusqu'à leur majorité, par l'instauration d'une présomption de non-consentement identique à celle des mineurs de quinze ans », écrivent les signataires, appelant l'ensemble des professionnels à s'emparer de cette question.

Claudine Colozzi

[1] Réalisé du 15 au 17 novembre 2021 sur un échantillon représentatif de 1 035 personnes.

[2] 01 40 47 06 06. Tous les lundis de 10h00 à 13h00 et de 14h30 à 17h30 et tous les jeudis de 10h00 à 13h00.

[3] ecoute-violences-femmes-handicapees.fr

[4] Les fiches handiconnect ont pour vocation d'aider les professionnels de santé dans des situations de difficulté face à une personne handicapée. À lire aussi : *Handicap et violences. Les femmes premières victimes*, interview de Maudy Piot, in *Lien Social* 1205 du 26 avril 2017.

AUTISME ET VIOLENCES

Porter la parole des plus vulnérables

Présidente de l'association francophone de femmes autistes (AFFA), Marie Rabatel, 47 ans, se bat depuis des années pour lever l'omerta sur les violences sexistes et sexuelles qui touchent les femmes en situation de handicap.

En quelques années, Marie Rabatel est devenue une experte dans le champs des violences et du handicap.



ELLE est partout où il est question des violences à l'encontre des femmes et des enfants. Comme le 3 mars à Grenoble, dans le Train pour l'égalité initié par la Fondation des Femmes, où elle animait une conférence sur le thème : « La vulnérabilité, un facteur aggravant des violences ? » Vulnérabilité, Marie Rabatel sait bien ce que ce mot recouvre. Comme elle le dit avec franchise : « je reviens de loin ».

Victime de deux viols à l'adolescence, elle a longtemps passé sous silence ce qu'elle avait vécu. Dotée d'une « énergie à revendre », elle trouve sa planche de salut dans le sport qu'elle pratique à un haut niveau. Après avoir raccroché pour des raisons médicales, elle devient éducatrice dans un institut médico-éducatif (IME) auprès d'enfants autistes pendant une quin-

zaine d'années, jusqu'à ce que le directeur découvre qu'elle est elle-même autiste. La décision est sans appel : licenciement pour mise en danger d'autrui. « Ce renvoi a été très violent pour moi. Je l'ai très mal vécu. Je me suis sentie rejetée, exclue. » S'ensuit une période de grande souffrance, d'autant plus qu'un hasard de la vie l'a fait recroiser son agresseur. « Pendant un an, j'ai même perdu l'usage de la parole. Quand je l'ai retrouvé, je me suis dit qu'il me fallait parler pour les femmes victimes de violences comme je l'avais été. »

En 2016, Marie Rabatel crée l'association francophone de femmes autistes (AFFA) (1). Son combat : la prévention des violences sexuelles. Petit à petit, sa voix commence à porter. En janvier 2019, lors du

congrès de l'Encéphale (2) à Paris, elle présente les résultats de travaux de recherche menés avec le Dr David Gourion, psychiatre et Séverine Leduc, psychologue clinicienne. 88 % des femmes autistes interrogées ont déclaré une ou plusieurs violences sexuelles dont 47 % avant 14 ans et 31 % avant 9 ans. Des chiffres qui traduisent une inquiétante vulnérabilité et des conséquences psycho traumatiques sous-estimées. « Les femmes autistes sont des cibles privilégiées des agresseurs. Comme nous avons du mal à décrypter les sous-entendus, nous ne voyons pas le danger se profiler et ils en profitent. »

Qui plus est, selon Marie Rabatel, faute de formation des professionnels, la parole des victimes n'est pas entendue. « Il est facile de mettre sur le dos du handicap des changements de comportement soudains qui sont en fait dus au traumatisme subi. »

En quelques années, Marie Rabatel est devenue une experte dans le champ des violences et du handicap. Elle a participé au groupe de travail handicap du Grenelle des violences conjugales. En 2020, avec la psychiatre Muriel Salmona, présidente de l'Association mémoire traumatique et victimologie et Skillbar, spécialiste du digital learning, elle a conçu un module d'auto-formation en ligne et gratuit, disponible sur le site de l'AFFA. Pour aider les profes-

sionnels et proches accompagnant des personnes handicapées à repérer les violences.

L'ancienne sportive a aussi œuvré pour la prévention des violences sexuelles dans le sport. En prolongement de cette action, l'AFFA met en avant l'intérêt de la pratique sportive, quel que soit le handicap et le parcours de vie, pour une inclusion réussie.

En mars 2021, elle a été nommée membre permanent de la commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIIVISE). Car son nouveau cheval de bataille est la lutte contre la pédocriminalité : faire reconnaître les violences dont sont victimes les enfants en situation de handicap dans leur famille ou en établissement. « Au fond, je ne suis qu'une petite jardinière semant des graines pour que d'autres ne vivent pas l'horreur que j'ai subie, à savoir ces crimes invisibles qui malgré mon sourire et mes mots, auront détruit une partie de moi que j'essaie de reconstruire pas à pas », confiait-elle dans un touchant discours lors de la remise de la Légion d'Honneur en novembre dernier, accompagnée de la petite peluche rose qui ne la quitte pas.

Claudine Colozzi

femmesautistesfrancophones.com
Revue de psychiatrie clinique biologique et thérapeutique.

PAROLES DE FEMMES VICTIMES

« Les violences ont commencé quelques mois après ma rencontre avec mon ex-mari. Mais je n'ai vraiment pris conscience du danger qu'après notre mariage, quand les conflits ont pris de l'ampleur. Il multipliait les paroles odieuses, les regards méchants, les postures brutales qui me terrorisaient. Il était très possessif et ne supportait pas que je sois proche de ma famille. Ne pouvant pas téléphoner en raison de mon handicap, j'étais coincée. Quand il hurlait, je ne comprenais pas tout ce qu'il disait mais son attitude était très agressive. Aidée par ma famille et des amis, j'ai fini par le quitter, enceinte de trois mois, alors qu'il m'avait jeté au visage mon cadeau de la Saint-Valentin : il jugeait le coffret cadeau trop impersonnel. J'ai mis trois ans à faire de nouveau confiance à quelqu'un. J'étais terrorisée. »
Valérie, 47 ans, sourde.

« Après des années en établissements, j'ai acquis mon indépendance et emménagé seule dans un appartement. J'étais fière d'être parvenue à mener à bien ce projet. Mais ma mère ne cessait de me harceler. Quand je suis allée porter plainte au commissariat, personne ne m'a crue. « Laissez vos parents tranquilles », m'ont dit les policiers. Je crois qu'elle n'a jamais accepté mon handicap. Depuis tout petite, elle n'accepte pas que l'on me regarde. Elle ne me supporte pas, tout simplement. Progressivement, elle a fait le vide autour de moi. Je n'ai même plus le droit de voir mon père. Pour mettre de la distance entre elle et moi, j'ai décidé de changer de ville mais je ne connais personne. Je souffre de cet isolement social. »

Florence (1), 34 ans, atteinte d'une infirmité motrice cérébrale.
Le prénom a été modifié.

« J'ai connu plusieurs types de violences en lien avec mon handicap. Il y a d'abord eu le harcèlement scolaire, la relation difficile avec mon père. Ensuite, mon ex-compagnon n'a pas accepté la dégradation de mon état de santé. J'ai été victime de deux viols, dont un la nuit alors que j'étais épuisée et sous médicaments morphiniques... J'ai porté plainte mais le dossier a été classé sans suite. Aujourd'hui je suis en sécurité, entourée de personnes bienveillantes. Je ne suis plus confrontée, pour le moment, à des situations de violences immédiates. Ceci dit, dans la vie d'une femme, rien n'est acquis. Je crains d'avoir à subir tôt ou tard de nouvelles violences, d'une forme ou d'une autre. »

Stéphanie, 28 ans, en situation de handicap physique et psychique.



Accueillir la parole des femmes victimes

Son enquête sur les violences sexuelles visant les femmes en situation de handicap, publiée en novembre 2021, a montré l'ampleur du phénomène et la nécessité de former les professionnels du secteur médico-social.

ENTRETIEN AVEC **Johanna Dagora**, SOCIOLOGUE, DIRECTRICE DE RECHERCHES DE L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DE NOUVELLE-AQUITAINE.

Qu'est-ce qui vous a le plus marquée dans l'étude (1) que vous avez menée ?

La fréquence et l'intensité des violences subies par les femmes en situation de handicap à chaque étape de leur vie. Elles ont toutes parlé d'inceste dès l'enfance, de harcèlement à l'école, de maltraitance médicale ou gynécologique, de violences conjugales... Au bout de tant d'années, elles ont fini par interioriser ces agressions et à les percevoir comme normales. Au final, tout cela forme un continuum de violence qui prend des formes très diverses et auquel il leur est difficile de mettre fin. Comme elles ne voient pas d'issue, leur seul échappatoire est de mettre fin à leurs jours. Toutes les femmes que j'ai interrogées ont fait une tentative de suicide pour « arrêter de souffrir », elles ne voyaient pas d'issue. À côté de cela, malgré des parcours compliqués, beaucoup de femmes rencontrées expriment une force et des capacités de résistance incroyables.

Pourquoi ces femmes éprouvent-elles de la défiance à l'égard des institutions ?

La moitié d'entre elles n'ont jamais parlé des violences qu'elles subissent.

Car leur parole est très souvent niée, raillée, remise en question, notamment les femmes en situation de handicap psychique. Celles-ci déclarent deux fois plus que les autres femmes en situation de handicap « ne pas être comprises » et surtout trois fois plus de refus de plainte ou d'écoute de la part de leur entourage, qu'il soit amical ou institutionnel. Cela génère beaucoup de colère chez elles. Mais plus elles s'énervent, moins elles apparaissent comme crédibles. Je me souviens que lors d'un entretien, une femme a saisi mon poignet en disant : « je suis sûre que vous aussi vous ne me croyez pas ! »

La plupart du temps, les professionnels du secteur médico-social ne savent pas comment réagir. Que préconisez-vous ?

80 % des professionnels interrogés connaissaient au moins une femme en situation de handicap victime de violences. Mais bien souvent, ils se retrouvent face à des dilemmes moraux insolubles. À quel moment peuvent-ils dénoncer ? Ne trahissent-ils pas la confiance de la personne qui s'est confiée ? Les sensibiliser à la loi du 30 juillet 2020 sur le secret professionnel m'apparaît essentiel. Elle autorise tout professionnel à porter à la connaissance du Procureur de la République les violences subies par les personnes dont il prend soin. Ce

cadre légal le dédouane de toute situation problématique ou conflit de loyauté.

Mais tous les professionnels ne sont peut-être pas à l'aise face à ces situations de violence...

Désigner des référents au sein des personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux me semble une piste intéressante. Ils seraient formés pour accueillir la parole de toute personne qui déclarerait avoir été victime de violence ou d'agression et les orienteraient. Car les femmes sont prêtes à parler si elles se sentent en confiance et si elles estiment qu'elles seront entendues.

Ne faut-il pas aussi former les associations ?

Oui, sensibiliser les associations dédiées au handicap aux violences faites aux femmes, mais inversement parler du handicap aux associations d'aide aux femmes victimes de violences. Certains handicaps nécessitent un accueil spécifique qu'il faut pouvoir envisager pour accueillir leur parole dans les meilleures conditions.

Propos recueillis par Claudine C.

LIEN SOCIAL
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



découvrez
suivez
partagez
likez tweetez



(1) *Les femmes victimes de violences en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine*, menée de janvier à septembre 2021 auprès de 211 femmes en situation de handicap, âgées de 19 à 72 ans, issues de toutes catégories sociales. Disponible en ligne : <https://cutt.ly/yATnQky>